



Financement des projets locaux ou régionaux

Organismes admissibles

- Organismes sportifs et communautaires
- Municipalités
- Milieux de travail
- Établissements scolaires
- Services de garde éducatifs à l'enfance

Organismes non admissibles

- Organismes à but lucratif

Projets et dépenses admissibles

Toute bonification ou nouveau projet local ou régional ayant lieu inclusivement entre le 4 et le 14 mai 2017 et ayant comme principal objectif :

- **Le déploiement d'activités novatrices**
Incitant la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air (ex. : organisation d'événements, animation d'activités physiques diverses, location d'équipements ou de plateaux sportifs, etc.).
- **La création ou la bonification d'espaces extérieurs ou intérieurs**
Favorisant la pratique d'activités physiques, sportives ou de plein air.

Ainsi que :

- **La bonification de l'offre de matériel durable**
Servant à une municipalité, un organisme communautaire ou sportif, une école ou un service de garde éducatif à l'enfance permettant de promouvoir la pratique d'activités physiques.
- **La réalisation de publicité et de promotion locale ou régionale**
(Ex. : hebdomadaire, relation publique, dépliant, événement médiatique, etc.). Le montant maximal pouvant être accordé à la réalisation de publicité et de promotion locale et régionale ne doit pas excéder 25% de l'enveloppe budgétaire totale accordée.

Projets et dépenses non admissibles

- Projet ayant déjà reçu un financement du Ministère au cours de la même année.
- Projet ayant lieu exclusivement en dehors de la période du 4 au 14 mai 2017.
- L'achat de nourriture, d'articles promotionnels, de prix ou de bourses.
- L'achat de matériel durable à coût unitaire supérieur à 200\$ excluant les taxes.
- Les frais de livraison pour l'achat de matériel durable.

AIDE FINANCIÈRE

- Chaque organisme dont la candidature sera retenue recevra une aide financière pouvant aller jusqu'à 1100\$. Au minimum trois (3) projets seront sélectionnés.
- Le versement de l'aide financière se fera sur présentation d'un rapport de dépense. Celui-ci doit correspondre à la description du projet présenté.
- Vous aurez jusqu'au 16 juin 2017 pour nous faire parvenir le rapport de dépenses au mchouinardboucher@urlso.qc.ca.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplir le formulaire disponible en ligne jusqu'au 6 mars 2017
→ <https://goo.gl/forms/vfZVmcNT3TZqlGBp1>.

Toutes les organisations ayant soumis une demande d'aide financière recevront un courriel les informant de la décision prise.